

le moment, j'exhorte le ministre à faire quelque chose pour ces malheureux. Je connais son grand cœur et je sais que la politique reste étrangère à ses préoccupations en matière de santé publique, dont il reconnaît toutes l'importance pour l'Etat. Il comprend ces problèmes. Alors que son prédécesseur occupait sa place, il y a deux ou trois ans, il disait, en réponse à un projet de résolution proposé par l'honorable représentant de Compton ou par l'honorable député de Terrebonne... je constate qu'il est onze heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. FOURNIER: Demain, nous aborderons l'étude des deux projets de résolution inscrits au nom du ministre de la Justice: le premier tend à modifier la loi des chemins de fer, la loi de la Cour d'échiquier et la loi des juges, tandis que le second a trait aux Statuts révisés du Canada. Nous passerons alors à l'examen du bill n° 345, tendant à modifier la loi de la Commission du tarif; le bill n° 346, qui constitue la loi de financement et de garantie des chemins de fer Nationaux du Canada, 1948; le bill n° 60, modifiant la loi sur l'assurance des anciens

combattants; le bill n° 196, modifiant la loi sur les allocations aux anciens combattants, et le bill n° 200, modifiant la loi sur la réadaptation des anciens combattants. Lorsque nous aurons disposé des projets de loi relatifs aux anciens combattants, nous aborderons l'examen du bill n° 198, modifiant la loi des élections fédérales. Si nous terminons l'étude de ces mesures, nous nous formerons en comité des subsides et étudierons les crédits de la Santé nationale et du Bien-être social, du Commerce et des Affaires des anciens combattants.

M. KNOWLES: Puis-je poser au ministre une question au sujet des trois projets de loi inscrits au nom du ministre des Affaires des anciens combattants. Chacun de ces bills a été modifié en comité. Le ministre sait-il si nous disposerons, demain, de nouveaux exemplaires des bills ainsi modifiés?

L'hon. M. FOURNIER: Je l'ignore, mais je verrai à ce que les honorables députés disposent, si possible, des bills et de leurs modifications avant que nous en commençons l'étude. Je ferai de mon mieux.

M. KNOWLES: Très bien. Merci.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)